

DÉCISION N°D-2025-064

MARCHE RELATIF AUX CONTROLES REGLEMENTAIRES PERIODIQUES DE LA VILLE DE CARRIERES-SUR-SEINE

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son L2194-1,

Vu la délibération n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité d'assurer marché relatif aux contrôles réglementaires périodiques de la ville de Carrières-sur-seine,

DÉCIDE

Article 1 : De signer le marché 2024-011 avec la société SOCOTEC, domiciliée au 5 Place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT.

Article 2 : L'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025 et renouvelable quatre (4) fois par tacite reconduction par périodes successives d'un (1) an, sans que sa durée totale du marché ne puisse dépasser cinq (5) ans.

Article 3 : Le montant du marché est de 12 146,00 € HT.

Article 4 : D'imputer sur le budget communal concerné, les dépenses de l'intégralité du marché.

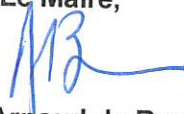
Article 5 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 22/04/2025



Le Maire,


Arnaud de Bourrousse